

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
LE MINISTRE DES BEAUX-ARTS

De/

Arrêté

BEAUX-ARTS

MONUMENTS NATURELS

Sites et Monuments naturels

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Monuments Naturels et des Sites dans sa séance du 14 Janvier 1932;

Vu l'engagement en date du 12 Octobre 1932 pris par Pierre Lousame, demeurant à La Verrerie par Pelletin

Arrête :

Article premier

Le groupe de rochers dit "Pierre à la Nall ou des Pinelles" situé sur le territoire de la commune

1...

142-423-1. 0718-36. [26005]

est classé — parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Creuse, au maire de Toulx-St-Groix et à M. Pierre LAUZANNE, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Art. 3

Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site classé.

~~qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.~~

Fait à Paris, le 9 Mars 1933

Auventrie